

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par madame la mairesse Céline Beauregard et tenue le 20 novembre 2017, à 19h, à l'hôtel de ville situé au 53 rue des Pionniers.

SONT PRÉSENTS : Céline Beauregard, mairesse, Pierrette Charrette, conseillère, Brigitte Chagnon, conseillère, Raphael Ciccariello, conseiller, Pierre Rubaschkin, conseiller, Benoît Thibeault, conseiller, Christian Bélisle, conseiller.

SONT ABSENTS : Aucune absence.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Jacques Brisebois, directeur général et Étienne Gougoux, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de madame Céline Beauregard, la séance ordinaire est ouverte à 19h.

2017.11.170

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017**
6. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2017**
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 7.1. Résolution – Autorisation du troisième versement concernant les travaux de rénovation de la salle communautaire.
 - 7.2. Résolution – Nominations des élus aux divers comités municipaux.
 - 7.3. Résolution – Ratification de l'entente de principe concernant l'Agglomération de Rivière-Rouge.
 - 7.4. Résolution – Renouvellement du contrat du directeur général.
 - 7.5. Résolution – Nomination d'un maire suppléant.
 - 7.6. Résolution – Mandater de nouveaux signataires et renouvellement des signataires actuels pour les effets bancaires à la Banque Nationale, à la caisse Desjardins et autres institutions gouvernementales.
 - 7.7. Résolution – Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal.
8. **TRÉSORERIE**
 - 8.1. Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer.
 - 8.2. Dépôt - États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2016 et 2017.
9. **LOISIRS**
10. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
11. **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**
 - 11.1. Résolution – Attestation de réalisation des travaux de voirie dans le cadre du PAARRM 2017-2018.
 - 11.2. Résolution – Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant la mise en place de traverses pour piétons sur le chemin des Pionniers et à l'intersection du chemin du Rang-Double et du chemin de l'Aéroport.
 - 11.3. Résolution – Cession du chemin du Lac-Chaud au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.
 - 11.4. Résolution – Mise en place d'un accotement pavé en bordure du chemin des Cascades et du chemin des Pionniers entre le parc linéaire et le cœur du village.

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2017

- 11.5. Résolution – TECQ 2014-2018.
- 11.6. Résolution – Dépôt d'une demande de subvention au *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière*.
- 12. **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 12.1. Résolution – Adoption du budget 2018 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge.
- 13. **URBANISME**
- 14. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bélisle

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.11.171

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bélisle

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.11.172

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 octobre 2017, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Thibeault

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.11.173

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION – AUTORISATION DU TROISIÈME VERSEMENT CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE.

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation de la salle communautaire sont sur le point d'être complétés;

CONSIDÉRANT QUE les premier et deuxième paiements aux montants respectifs de 97 323,98\$ et de 65 987,83\$ ont déjà été versés à l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE le montant du troisième versement à payer est de 160 271,19\$ auquel s'ajoutent les taxes applicables pour un total de 184 271, 80 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphael Ciccariello

DE PROCÉDER au troisième versement concernant les travaux de rénovation de la salle communautaire à l'entreprise *Construction Panache/Telmosse*, au montant de 184 271,80\$ incluant les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte « Salle communautaire » portant le numéro de folio 03-600-00-018.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.11.174

RÉSOLUTION – NOMINATION DES ÉLUS AUX DIVERS COMITÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'UN conseil municipal peut mettre en place divers comités et y nommer un ou des élus afin qu'ils fassent un suivi particulier des dossiers municipaux en lien avec lesdits comités;

Il est proposé par monsieur le conseiller Christian Bélisle

DE METTRE EN PLACE les comités suivants et de les répartir comme suit:

- Médias : Benoit Thibeault
- Urbanisme, zonage et Comité consultatif d'urbanisme : Christian Bélisle et Pierre Rubaschkin
- Bibliothèque : Brigitte Chagnon et Pierrette Charette
- Embellissement et horticulture : Brigitte Chagnon et Pierrette Charette
- Réseau routier : Raphaël Ciccariello et Pierre Rubaschkin
- Sécurité incendie : Raphaël Ciccariello et Benoit Thibeault
- Environnement : Raphaël Ciccariello et Pierre Rubaschkin
- Information aux citoyens : Brigitte Chagnon et Benoit Thibeault
- Loisirs : Brigitte Chagnon et Pierrette Charette
- Sécurité civile : Raphaël Ciccariello et Pierre Rubaschkin
- Ressources humaines : Brigitte Chagnon et Raphaël Ciccariello
- Aînés : Pierrette Charrette et Christian Bélisle
- Culture et patrimoine : Benoit Thibeault et Pierre Rubaschkin
- Développement économique : Raphael Ciccariello et Christian Bélisle
- Tricentris : Benoit Thibeault
- RIDR : Benoit Thibeault
- Internet : Christian Bélisle et Benoit Thibeault
- Salubrité : Brigitte Chagnon et Pierrette Charette
- Mesures d'urgence : Pierre Rubaschkin, Benoit Thibeault et Pierrette Charette
- MADA et plan d'action familles : Christian Bélisle, Pierrette Charrette et Brigitte Chagnon
- Eau potable : Christian Bélisle.

DE NOMMER la mairesse en tant que membre d'office de tous les comités.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.11.175

RÉSOLUTION – RATIFICATION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE CONCERNANT L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du règlement A-12, *relatif à la délégation de compétences au conseil ordinaire de la ville centrale, établissant un système de financement par quotes-parts et allégeant des règles de fonctionnement de l'Agglomération de Rivière-Rouge*, venaient à échéance le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Macaza s'est prévalu, le 5 décembre 2016, de son droit d'opposition prévu à l'article 115 section I de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;

CONSIDÉRANT QU'UNE audition préliminaire a par la suite eu lieu auprès de la Commission municipale du Québec concernant l'avis d'opposition de la Municipalité de La Macaza;

CONSIDÉRANT QUE, suite à cette audition, le conseil municipal de La Macaza a adopté une résolution, le 10 avril 2017, afin de demander à la Commission municipale du Québec d'utiliser ses services de médiation dans le cadre de la préparation d'un nouveau règlement régissant l'Agglomération de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE deux séances de médiation entre les représentants de Rivière-Rouge et de La Macaza ont eu lieu les 8 et 22 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE ces séances ont permis la rédaction d'une entente de principe visant le renouvellement et la réécriture, d'ici la fin du mois de janvier 2018, du règlement A-12 de l'Agglomération de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente de principe été adoptée par le conseil municipal de Rivière-Rouge et que son contenu a été approuvé provisoirement par le conseil municipal de La Macaza qui en a recommandé la ratification, le 4 octobre 2017, au nouveau conseil municipal élu suite à l'élection générale du 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de principe a été distribuée aux membres du conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin

DE RATIFIER l'entente de principe concernant l'agglomération de Rivière-Rouge et faisant suite aux séances de médiation des 8 et 22 septembre,

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.11.176

RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE le contrat du directeur général et secrétaire trésorier est échu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est satisfait du travail accompli par monsieur Jacques Brisebois et souhaite renouveler son contrat

CONSIDÉRANT QUE monsieur Brisebois accepte de continuer à occuper la fonction de directeur général et secrétaire trésorier;

Il est proposé par madame la conseillère Pierrette Charette

DE RENOUELER le contrat de travail de monsieur Jacques Brisebois pour une durée d'un an à compter du 20 novembre 2017 selon les mêmes conditions de travail.

Vote demandé:

Pour : Pierrette Charrette, Raphaël Ciccariello, Pierre Rubaschkin, Brigitte Chagnon, Benoit Thibeault.

Contre : Christian Bélisle.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.11.177

RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 116 du code municipal, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon

DE NOMMER monsieur Benoit Thibeault en tant que maire suppléant pour une durée d'un an.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.11.178

RÉSOLUTION – MANDATER DE NOUVEAUX SIGNATAIRES POUR LES EFFETS BANCAIRES À LA BANQUE NATIONALE, À LA CAISSE DESJARDINS ET AUTRES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, Jacques Brisebois et la mairesse, Céline Beauregard sont actuellement signataires pour les effets bancaires à la Banque Nationale, à la caisse Desjardins et autres institutions gouvernementales;

CONSIDÉRANT QU'EN cas d'absence de la mairesse, le conseiller ou la conseillère agissant comme maire suppléant peut avoir à signer certains chèques ou documents au nom du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'EN cas d'absence du directeur général, le directeur général adjoint peut devoir signer certains chèques ou documents officiels au nom de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphael Ciccariello

DE MANDATER les conseillers et conseillères Brigitte Chagnon, Pierrette Charrette, Raphael Ciccariello, Christian Bélisle, Benoit Thibeault et Pierre Rubaschkin à agir comme signataires, au nom du conseil municipal, pour les effets bancaires à la Banque Nationale, à la caisse Desjardins et autres institutions gouvernementales, le cas échéant, dans le cadre de leurs fonctions de maire suppléant;

DE MANDATER le directeur général adjoint, Étienne Gougoux, à agir comme signataire, au nom de la Municipalité, pour les effets bancaires à la Banque Nationale, à la caisse Desjardins et autres institutions gouvernementales en l'absence du directeur général, le cas échéant.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.11.179

RÉSOLUTION – ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 148 du code municipal du Québec le conseil doit établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'entre elles;

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal suivant :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| ➤ Lundi 8 janvier 2018 – 19h | ➤ Lundi 9 juillet 2018 – 19h |
| ➤ Lundi 12 février 2018 – 19h | ➤ Lundi 13 août 2018 – 19h |
| ➤ Lundi 12 mars 2018 – 19h | ➤ Lundi 10 septembre 2018 – 19h |
| ➤ Lundi 9 avril 2018 – 19h | ➤ Mardi 9 octobre 2018 – 19h |
| ➤ Lundi 14 mai 2018 – 19h | ➤ Lundi 12 novembre 2018 – 19h |
| ➤ Lundi 11 juin 2018 – 19h | ➤ Lundi 10 décembre 2018 – 19h |

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.11.180 **TRÉSORERIE**
RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des comptes à payer d'octobre 2017 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES DU 24 SEPTEMBRE AU 21 OCTOBRE 2017 : 41 053,97\$
REMISES D.A.S. : 22 798,85\$
COMPTES PAYÉS AU 8 NOVEMBRE 2017 : 282 639,84\$
COMPTES FOURNISSEURS EN DATE DU 8 NOVEMBRE 2017 : 74 593,78\$
GRAND TOTAL : 421 086,44\$

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin

D'APPROUVER la liste des déboursés et des comptes à payer du mois d'octobre 2017.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

DÉPÔT – ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2017.

LOISIRS ET CULTURE
SÉCURITÉ PUBLIQUE
TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)

2017.11.181 **RÉSOLUTION – ATTESTATION DE RÉALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE DANS LE CADRE DU PAARRM 2017-2018.**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), la Municipalité s'est vu octroyer un montant de 7500\$ pour l'amélioration des chemins des Chutes et du Lac-Chaud pour l'exercice financier 2017-2018;
CONSIDÉRANT QUE pour recevoir le montant en question, la Municipalité doit remplir un formulaire et que ce dernier doit être accompagné d'une résolution du conseil municipal attestant de la réalisation des travaux;
CONSIDÉRANT QUE les travaux admissibles dans le cadre du programme PAARRM en 2017 ont totalisé 26 720,82\$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Ciccariello

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 7 500\$, conformément aux exigences du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.11.182

RÉSOLUTION – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE TRAVERSES POUR PIÉTONS SUR LE CHEMIN DES PIONNIERS ET À L'INTERSECTION DU CHEMIN DU RANG-DOUBLE ET DU CHEMIN DE L'AÉROPORT

CONSIDÉRANT QUE de nombreux piétons traversent le chemin des Pionniers au centre du village pour accéder, entre autres, à l'Église, au bureau de poste, au dépanneur, à l'hôtel de ville, au parc municipal et à la Maison de la culture de La Macaza, mais qu'aucune traverse ne leur permet actuellement de le faire de manière sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE, par ailleurs, l'intersection du chemin du Rang-Double et du chemin de l'Aéroport est dangereuse pour les piétons qui souhaitent y traverser;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Macaza souhaite favoriser le transport actif en assurant un environnement sécuritaire pour les piétons;

CONSIDÉRANT QUE les chemins en question relèvent de la compétence du ministère des Transports, de la Mobilité durable, et de l'Électrification des transports;

Il est proposé par madame la conseillère Pierrette Charette

DE DEMANDER au ministère des Transports, de la Mobilité durable, et de l'Électrification des transports de mettre en place une traverse sécuritaire pour piétons sur le chemin des Pionniers à proximité du numéro civique 67;

DE DEMANDER au ministère des Transports, de la Mobilité durable, et de l'Électrification des transports de mettre en place une traverse sécuritaire pour piétons à l'intersection des chemins du Rang-Double et de l'Aéroport.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.11.183

RÉSOLUTION – CESSION DU CHEMIN DU LAC-CHAUD AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS.

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Lac-Chaud est utilisé par l'industrie forestière afin de transporter par camion le bois coupé notamment dans la réserve faunique Rouge-Matawin;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux chantiers forestiers sont en cours ou prévus dans le secteur au cours des années à venir;

CONSIDÉRANT QUE le transport forestier endommage de manière considérable le chemin du Lac-Chaud et que les sommes ainsi que les modalités prévues dans le volet de l'entretien des chemins à double vocation du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local* sont insuffisantes pour compenser lesdits dommages;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie forestière profite à l'économie de la région et de l'ensemble du Québec et que, par conséquent, il est injuste que les externalités négatives de cette activité économique soient assumées par les Municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE par conséquent, ce chemin devrait être considéré comme une route collectrice d'importance régionale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin

DE DEMANDER au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de revoir le statut du chemin du Lac-Chaud afin de prendre en considération son importance régionale pour l'accès aux ressources naturelles;

DE PROPOSER au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui céder le chemin du Lac-Chaud.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.11.184

RÉSOLUTION – MISE EN PLACE D’UN ACCOTEMENT PAVÉ EN BORDURE DU CHEMIN DES CASCADES ET DU CHEMIN DES PIONNIERS ENTRE LE PARC LINÉAIRE ET LE CŒUR DU VILLAGE.

CONSIDÉRANT QUE de nombreux cyclistes empruntent le chemin des Cascades et le chemin des Pionniers pour circuler entre le centre du village et le parc Linéaire du P’tit train du nord;

CONSIDÉRANT QUE la vitesse pratiquée par les véhicules moteurs sur ces chemins est élevée;

CONSIDÉRANT l’étroitesse desdits chemins et l’absence d’accotement pavé sécuritaire pour les cyclistes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été déclarée officiellement admissible à une subvention de 20 000\$ pour la mise en place d’une halte et d’un accès cyclable au parc linéaire; projet qui engendrera une hausse de l’achalandage cycliste sur le tronçon routier visé;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Thibeault

DE DEMANDER au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports de mettre en place un accotement pavé en bordure du chemin des Cascades et du chemin des Pionniers entre le parc linéaire (pont de fer) et le centre du village de La Macaza.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.11.185

RÉSOLUTION - TECQ 2014-2018.

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.11.186

RÉSOLUTION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a mis en place un programme d'aide financière pour la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE ce programme défrayant jusqu'à 50% du coût des projets admissibles est financé à partir des revenus générés par les radars photo et qu'il vise à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Lac Chaud fait partie d'un circuit cycliste appelé « Le Macazien guerrier » et que plusieurs organismes touristiques de la région en font la promotion;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite améliorer l'affichage routier autour du Lac Chaud et effectuer une campagne de sensibilisation de manière à encourager le partage de la route et la cohabitation sécuritaire entre les cyclistes et les automobilistes;

Il est proposé par madame la conseillère Pierrette Charette

DE MANDATER le directeur général ou son adjoint à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière pour la sécurité routière.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2017.11.187

HYGIÈNE DU MILIEU
RÉSOLUTION – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE.

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions totalisent une somme totale de 4 815 818,50\$ ce qui représente une diminution de 1,58% par rapport à l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2018 de la RIDR prévoient une quote-part de 51 741,24\$ pour la Municipalité de La Macaza incluant les frais liés à la disposition des matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE ladite quote-part représente une baisse de 26,87% par rapport à l'année précédente;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Thibeault

D'APPROUVER ET D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

URBANISME
TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
PÉRIODE DE QUESTIONS
LEVÉE DE LA SÉANCE

2017.11.188

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Raphael Ciccariello de lever la séance à 19h57.

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Céline Beauregard

Jacques Brisebois